

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2017**  
**DELIBERATION N° : 2017.03.07**

**OBJET** : BUDGET PRINCIPAL 2017 - ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS  
IRRECOUVRABLES

**NOMENCLATURE** : 7 - Finances / 7.10 - Divers

**Date de convocation** :  
30 Mai 2017

**Membres en exercice** : 27  
**Membres présents** : 19  
**Représentés** : 08  
**Non représentés** : 00

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération,



L'an deux mil dix-sept, le SIX JUIN à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

**Étaient présents** : JC.AILLOT - GA.FLEURY - G.CLEMENSON - A.DEL BASSO - F.PANZA - M.QUESTA - Adjoint - M.CHRETIEN - A.SCIACQUA-LERIDON - C.ORTIZ - PR. MARTIN - H.FAURE - L.CHAVANY - G.RATAJEZAK - P.RELING - T.VERMEILLE - L.BUFFA - P.BELMONTET - S.VANDEVOORDE - P.VERGER - Conseillers municipaux

**Excusés représentés** :

L.BISCARRAT - Maire par JC.AILLOT / C.MAFFRE par GA.FLEURY  
S.MOLINET-LECLAIRE par PR.MARTIN / S.CAPPEAU-FREJABUE par A.DEL BASSO  
E.CRETIN-RAFFET par G.CLEMENSON / A.PERIN par H.FAURE  
S.TRIBOLET par T.VERMEILLE - M.CFOLIO par L. BUFFA

**Secrétaire de séance** : Laurence CHAVANY

**Secrétaire de séance adjointe** : Magalie LEFER - Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

Le recouvrement de certains produits communaux concernant les années 2002 à 2015 au profit du budget principal n'a pu être obtenu pour des causes diverses mentionnées dans l'état transmis par la Trésorerie Principale. Le montant de ces créances irrécouvrables s'élève à 5 673.02 €.

Le mandatement de ces sommes correspond à des titres émis sur des exercices antérieurs et admis en non-valeurs, sera imputé sur le budget 2017.

Il est donc proposé au Conseil Municipal l'admission en non-valeur de ces titres dont le montant total s'élève à 5 673.02 €.

**Le Conseil Municipal,**

**ENTENDU** l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par M. François PANZA, Adjoint aux Finances,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2017.02.10 - 01 en date du 12 avril 2017 adoptant le Budget Principal 2017,

**VU** la demande de la Trésorerie Principale,

*B.* 2017 -

Envoyé en préfecture le 09/06/2017  
Reçu en préfecture le 09/06/2017  
Affiché le - 9 JUIN 2017  
ID : 084-218400562-20170606-2017\_03\_7-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
06 JUIN 2017**

**N° : 2017.03.07**

**VU** l'avis de la commission des finances en date du 31 mai 2017,

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité :**

**1° - AUTORISE** l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- Mme Michelle MARGAIN pour la somme de 8.06 € -Titre 156/2006
- Mme Michelle MARGAIN pour la somme de 543.68 € - Titre 9/2006
- Mme Geneviève BOURDAREAU pour la somme de 216.58 € - Titre 197/2002
- Mme Cathy DUCHAUSSOY pour la somme de 714.80 € - Titre 287/2003
- Mme Dani MARTIN DE CHAMAS pour la somme de 290.40 € - Titre 343/2005
- Mme Françoise BAVAY pour la somme de 1 257.98 € - Titre 274/2007
- Protection One Société pour la somme de 193.75 € - Titre 230/2009
- Protection One Société pour la somme de 129.17 € - Titre 231/2009
- M. Vincent CONTE pour la somme de 12.29 € - Titre 233/2010
- M. Fabrice FABRA pour la somme de 71.92 € - Titre 238/2010
- M. Fabrice FABRA pour la somme de 159.60 € - Titre 207/2011
- M. Fabrice FABRA pour la somme de 759.79 € - Titre 5/2011
- Mme AM.HOOGSTAD pour la somme de 63.60 € - Titre 235/2011
- Pierre LE GOFF Société pour la somme de 0.40 € - Titre 137-2012
- Mme Severine LABOUCARIE pour la somme de 11.10 € - Titre 80/2013
- Mme Françoise BAVAY pour la somme de 1 100.00 € - Titre 208/2008
- Mme Geveniève RAHAL pour la somme de 59.00 € - Titre 272/2014
- Mme Antoinette MENDY pour la somme de 81.00 € - Titre 63/2015

**2° - DECLARE** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 5 673.02 €.

**3° - DECLARE** que la dépense sera imputée sur le chapitre 65 - autres charges de gestion courante, article 6541 - créances admises en non-valeur et à l'article 6542 - créances éteintes, du Budget Principal.

**4° - CHARGE** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,  
Ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme le 7 juin 2017,

Le Maire,  
Louis BISCARRAT



**NOTIFICATION** : le 15 / 06 / 2017 à :

• Comptabilité → Domier / T. Princ.